

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE  
BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—  
Comté de ..... Municipalité civile de Montreal  
(Comté municipal) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms	<u>Dufault Antonio</u>	12. Nom et prénoms	<u>Joly Jeanne</u>
3. Occupation	<u>in. Tech. Radios</u>	13. Occupation	<u>in. Tech. Radios</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>cil</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>cil</u>
5. Âge	<u>25 ans</u>	15. Âge	<u>26</u>
6. Religion	<u>cath</u>	16. Religion	<u>cath</u>
7. Résidence	<u>Mont 7725 Berri</u> (Domicile habituel)	17. Résidence	<u>Mont 718 Beauville</u> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance	<u>Quebec</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance	<u>Quebec</u> (Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père	<u>Quebec</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père	<u>Quebec</u> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire?	<u>Oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire?	<u>Oui</u>
11. L'époux sait-il écrire?	<u>Oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>Oui</u>

22. Date du mariage 24 mai 1938 23. Par licence ou par bans Par bans  
(jour) (mois) (année)

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—  
(a) Nom de la paroisse ou église S. J. Louis (b) Municipalité civile de Montreal  
(c) Date 24 mai 1938 (d) Comté (municipal) .....

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil  
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait .....  
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici .....

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

119394

ÉCRIRE LISIÈREMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE. CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.  
 Chaque information doit être donnée minutieusement. Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.